

BB4M0
M997
2

- 3 AOUT 2011

1

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

Société par actions simplifiée au capital de 7 734 350 Euros
Siège social Le Bastidon – Chemin de la Ribassière
13190 ALLAUCH
528 556 806 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 JUIN 2011

L'an deux mil onze
Et le vingt neuf juin
A dix heures,

Les associés de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, sus-référencée, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard CHARRIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stéphane SOUSSAN est désigné comme secrétaire.

Le Représentant de la société AREXPERT AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 773 435 actions sur les 773 435 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité des voix des associés disposant du droit de vote présents et représentés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de

re ss
d

l'Assemblée

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Remplacement du Président démissionnaire.
- Modification des dispositions de l'article 20 des statuts, relatives à la désignation du Directeur Général.
- Maintien des fonctions du Directeur Général actuel.
- Nomination d'un deuxième Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président :

- prend acte de la démission de Monsieur Bernard CHARRIER de ses fonctions de Président de la société, avec effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

- Nomme en remplacement, pour une durée illimitée :
Monsieur Johann CHARRIER
Né le 27 juillet 1975 à Paris (14^e)
De nationalité française
Demeurant Rue du Canal – Derrière école Langevin – ABIDJAN (Côte d'Ivoire) – Zone 4

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, Monsieur Johann CHARRIER, en sa qualité de Président de la société, assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts, à la collectivité des associés.

Monsieur Johann CHARRIER, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

L'assemblée générale décide que la rémunération de Monsieur Johann CHARRIER, es-qualités de Président, sera fixée lors d'une décision ultérieure.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier les dispositions de l'article 20 des statuts relatives à la désignation du Directeur Général.

Cet article sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 20 – DIRECTEUR GENERAL

Désignation

Sur la proposition du Président, la collectivité des associés peut nommer, à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, un ou plusieurs Directeurs Généraux, personnes physiques ou morales.

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Johann CHARRIER, nouveau Président, souhaite être assisté dans ses fonctions, et à ce titre

- Maintient Monsieur Oliver TAHON dans les fonctions de Directeur Général.



- Nomme un deuxième Directeur Général en la personne de
 . Madame Nathalie CHARRIER
 Née le 23 avril 1978 à Paris (75)
 De nationalité française
 Demeurant : Villa 19 – Concession Zone Biétry – ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

Madame Nathalie CHARRIER, ès-qualités de Directeur Général, déclare accepter ses fonctions et remplir les conditions légales pour les exercer

Madame Nathalie CHARRIER, ès-qualités de Directeur Général, est désignée pour une durée illimitée, sans que celle-ci ne puisse excéder celle du mandat du Président.

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, Madame Nathalie CHARRIER, ès-qualités de Directeur Général, disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Elle disposera du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

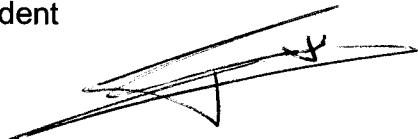
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Bernard CHARRIER
Président



Monsieur Johann CHARRIER
« Bon pour acceptation des fonctions
De Président de la société »

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président de la
société*



Monsieur Stéphane SOUSSAN
Secrétaire



Madame Nathalie CHARRIER
« Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général*

